

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 18 FEVRIER 2011**

R OS

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - 80000 Amiens - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011

www.eau-arts-picardie.fr

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES PERMANENTS :

Pour représenter les Collectivités Territoriales :

. **Monsieur SCHEPMAN Jean**

Conseiller Général du Nord
canton de Hondschoote
Vice Président du Conseil Général du Nord
Président de la Commission Locale de l'eau
du SAGE de l'YSER
Président de la Commission Permanente des
Affaires Internationales et du Développement
Durable
**Vice Président de la Commission
Permanente des Interventions**

. **Monsieur SIMEON Gilbert**

Maire de Fontaine Notre Dame
Vice Président de la Communauté
d'Agglomération de Saint Quentin

Pour représenter les Usagers :

. **Monsieur BARAS Jean-Marie**

Président de la Fédération du Nord pour la
Pêche et la protection du milieu aquatique
Vice-Président de la Commission Permanente
du Milieu Naturel Aquatique et de la
Planification

. **Monsieur DEMAREST Vincent**

Représentant de la Chambre Départementale
d'Agriculture de la Somme

. **Monsieur LEMAY Patrick**

Directeur Qualité, Hygiène, Sécurité, sûreté,
environnement - Etablissements ROQUETTE
Vice-Président du Comité de Bassin Artois-
Picardie
Second Vice-Président du Conseil
d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-
Picardie
**Président de la Commission Permanente
des Interventions**

. **Madame LUCQ Chantal**

Responsable Environnement - Société
SYRAL Nestle SAS

h

Pour représenter le personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

- . **Monsieur VERHAEGHE Hubert** Représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration

MEMBRES NON PERMANENTS :

Pour représenter les Collectivités Territoriales :

- . **Monsieur COTEL Jacques** Maire de Breteuil
Président du Syndicat Mixte de l'Oise Picardie Vice-Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye
- . **Monsieur DEFLESSELLE Claude** Maire de Coisy
Président de la Communauté de Communes du Bocage et de l' Hallue
- . **Monsieur EECKHOUDT Patrick** Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
Adjoint au Maire de Grande-Synthe

Pour représenter les Usagers :

- . **Monsieur CELLIEZ Pierre-André** UFC Que Choisir Nord Pas-de-Calais
- . **Monsieur MORTIER Jacques** Président de l'Association "Pour le littoral Picard et la baie de Somme"
- . **Monsieur PRUVOT Bernard** Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Nord
Vice-Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
Vice Président de la FDSEA du Nord
Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture

Pour représenter le personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

- . **Monsieur LALANNE Jean** Représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration

MEMBRES CONSULTATIFS :

Monsieur THIBAUT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie,
Assisté de MM BERNARD - BLIN -
DELOBELLE - DOLLET -
GRANDMOUGIN - GRIERE - JOURDAN -
LABRUNE - LEMAIRE - MARIEN -
PRUVOT - PRYGIEL - VALIN -
VERHAEGHE
Mmes AUBERT - LECLERCQ - LESSENS
- MARTIN

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE :

Divers :

Monsieur DELABIE Matthieu

Représentant Monsieur COLCOMBET Yves,
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral
et des Rivages Lacustres

Monsieur DIDIO Jean-Christophe

Directeur Général de la Société des Eaux du
Nord
Remplaçant de Monsieur DUPRAZ Philippe au
Comité de Bassin Artois-Picardie (parution au
Journal Officiel en cours)

Monsieur FOUQUART Pascal

Suppléant Madame BOUYER Sophie,
Directrice Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt NPDC

Monsieur JUNG Christian

Chef du service Qualité Sécurité
Environnement VNF, représentant Monsieur
PAPPINUTTI Marc, Directeur Général de
Voies Navigables de France

Monsieur MASSELOT David

Suppléant Monsieur PASCAL Michel en tant
que DREAL (ex-siège DIREN NPDC)

Madame PIC Fabienne

Ajointe au Contrôleur Financier,
Représentant Mme BAILLY-TURCHI
Maud, Contrôleur Financier auprès de
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur TACHAU Stéphane

Suppléant Monsieur RATEL Christian,
Directeur régional des finances publiques du
Nord-Pas-de-Calais et du département du
Nord

Monsieur THEROUANNE Max

Suppléant Monsieur LENOIR Daniel,
Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nord Pas-de-Calais (ex DRASS)

R

OT

ETAIENT EXCUSES :

MEMBRES PERMANENTS :

Pour les Collectivités Territoriales :

. **Monsieur BOULOGNE Michel**

Conseiller Général de la Somme
canton de Roisel
Vice-président du Conseil Général de la
Somme
Maire de Roisel
Vice-Président de la Communauté de
Communes du Canton de Roisel

. **Monsieur CAU Emmanuel**

Vice Président du Conseil Régional Nord-Pas-
de-Calais
Président de la Commission Permanente du
Milieu Naturel Aquatique et de la Planification

. **Monsieur FLAJOLET André**

Député-maire de Saint Venant
Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
Président du Comité National de l'Eau

. **Monsieur RAOULT Paul**

Sénateur Maire de Le Quesnoy
Président des Syndicat Intercommunal des
Eaux du Nord et Syndicat Intercommunal
d'Assainissement du Nord
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE de la Sambre
Premier Vice-Président du Conseil
d'Administration
Président de la Commission Permanente
Programme

Pour les Usagers :

. **Monsieur BRACQ Dominique**

Président Directeur Général
BRACQ Industrie
Vice-Président Industrie de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Cambrai
Vice-Président de la Commission Permanente
des Affaires Internationales et du
Développement Durable

Pour l'Etat et ses établissements publics :

. **Madame BOUYER Sophie**

Directrice Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la forêt Nord Pas-de-Calais
suppléée par Mr FOUQUART Pascal

. **Monsieur LENOIR Daniel**

Directeur Général de l'Agence Régionale de
la Santé (ex-DRASS) suppléé par Mr
THEROUANNE Max

. Monsieur PASCAL Michel

Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais, *Délégué de Bassin Artois-Picardie*, (ex-siège DIREN NPDC) suppléé par Mr MASSELOT David

. Monsieur RATEL Christian

Directeur Régional des finances publiques du Nord Pas-de-Calais et du département du Nord suppléé par Mr TACHAU Stéphane

MEMBRES NON PERMANENTS :

Pour les Collectivités Territoriales :

. Monsieur BEAUCHAMP Charles

Conseiller Général du Nord
canton d'Arleux
Président de la Commission "Environnement"
du Conseil Général du Nord
Président de l'Institution Interdépartemental
pour l'Aménagement de la Vallée de la
Sensée et Président de la CLE du SAGE
Sensée

. Monsieur VANCAILLE Michel

Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais
Conseiller Général du Pas-de-Calais
canton de Bully-les-Mines
Conseiller Municipal Délégué de Bully-les-Mines
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pour les Usagers :

. Monsieur DECOOL François

Directeur Général ORGA-ENERGIE Sarl,
Vice-Président de la Commission Permanente
Programme

. Monsieur VITSE Michel

Consultant Management et sécurité

Pour l'Etat et ses établissements publics :

. Monsieur CECCHETTO Jean-Louis

Directeur Régional de la Concurrence, de
la Consommation et de la Répression des
Fraudes Nord Pas-de-Calais

. Monsieur COLCOMBET Yves

Directeur du Conservatoire de l'Espace
Littoral et des Rivages Lacustres représenté
par Mr DELABIE Matthieu

R
05

- . **Monsieur LURTON Paul** Directeur régional des Affaires Maritimes Nord Pas-de-Calais Picardie
- . **Monsieur PAPPINUTTI Marc** Directeur Général de Voies Navigables de France, représenté par Mr JUNG Christian
- . **Monsieur PASCAL Michel** Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais (ex-siège DRE NPDC)
- . **Monsieur PASCAL Michel** Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais (ex-siège DRIRE NPDC)
- . **Monsieur STUSSI Pierre** Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

MEMBRES CONSULTATIFS :

- . **Madame BAILLY-TURCHI Maud** Contrôleur Général de l'Economie et des Finances, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentée par Mme PIC Fabienne
- . **Monsieur BÉRARD Jean-Michel** Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais Préfet du Département du Nord Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie
- . **Monsieur COQUELLE Michel** Agent Comptable de l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE
- . **Madame GRISEZ Claire** Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie Ingénieure du Génie Rural des Eaux et des Forêts, chargée de la sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales
- . **Monsieur POHER Hervé** Président du Comité de Bassin Artois-Picardie Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais Conseiller Général du Pas-de-Calais canton de Guînes Adjoint au Maire de Guînes

AVAIENT DONNÉ MANDAT :

Mandataire	Mandant
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
MASSELOT David	PASCAL Michel
SIMÉON Gilbert	FLAJOLET André
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel

OT

R

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2010

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

- 2.1 - Lutte contre la pollution des activités économiques (ligne 913) : Situation des engagements
- 2.2 - Participations financières aux établissements raccordés et non raccordés et aux opérations collectives (lignes 9131 et 9130)
- 2.3 - Participations financières pour les sites pollués (ligne 9135)

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration et de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif (ligne 911)
- 3.2 - Participations financières à la mise en place des réseaux d'assainissement (ligne 912)

4 - Lutte contre la pollution agricole :

- 4.1 - Situation des engagements (ligne 918)
- 4.2 - Participation financière à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 9182)

5 - Eau potable :

- 5.1 - Protection de la ressource et alimentation en eau potable : situation des engagements
- 5.2 - Participation financière en faveur de l'alimentation en eau potable (ligne 925)
- 5.3 - Participation financière en faveur de la Protection de la ressource en eau (ligne 923)

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 - Situation des engagements (lignes 924 et 929)
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien écologique
- 6.3 - Participations financières en faveur de la lutte contre l'érosion
- 6.4 - Participations financières en faveur de la gestion intégrée
- 6.5 - Participations financières en faveur de la gestion des crues
- 6.6 - Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE

7 - Ecologie du Milieu :

- 7.1 - Niveau d'exécution du 9^{ème} Programme d'Intervention en matière de connaissance environnementale
- 7.2 - Participation financière en faveur du CNRS DR18 LOG pour l'exploitation et la valorisation des données haute fréquence de Marel Carnot à Boulogne sur Mer

SA

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AVIS FAV. TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2010	X				Unanimité / Page 29 remarque de Monsieur LEMAY
2	2.2.1.	10-A SOCIETE TIOXIDE EUROPE SAS A CALAIS (11416)		X			Unanimité
	2.2.2.	10-I-001 ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES (11419)	X				Unanimité
		10-I-002 ACTIVITES ECONOMIQUES RACCORDEES (11420)	X				Unanimité
		10-I-003 SITE POLLUES (HORS SITES ORPHELINS) (11434)	X				Unanimité
3	3.1.1.	10-I-004 STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (11440)	X				Unanimité
	3.1.2.	10-I-005 EAUX PLUVIALES (11441)	X				Unanimité
	3.2.1.	10-I-006 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (11399)	X				Unanimité
4	4.2.1.	10-I-007 POLLUTIONS DIFFUSES – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS DE CALAIS (11396)	X				Unanimité
	4.2.2.	10-A POLLUTIONS DIFFUSES – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS DE CALAIS (11456)		X		X	Délibération à modifier. Corriger le montant de TTC en HT avant transmission au CA.
5	5.2.1.	10-I-008 AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE (11393)	X				Unanimité

2

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AVIS FAV. TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6	5.2.2.	10-I-009	SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE (n°11391)	X			Unanimité
	5.2.3.	10-I-010	ECONOMIE D'EAU (n°11392)	X			Unanimité
	5.3.1.	10-I-	PROTECTION DE LA RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIERES (11408)				DOSSIER RETIRE (trop prématuré pour être soumis au vote).
	5.3.2.	10-I-011	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (11407)	X			Unanimité
	6.2.1.	10-I-012	ENTRETIEN ECOLOGIQUE (n°11418)	X			Unanimité
	6.3.1.	10-I-013	EROSION (n°11375)	X			Unanimité
	6.4.1.	10-I-014	GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES (11413)	X			Unanimité
	6.5.1.	10-I-015	GESTION DES CRUES (n°11406)	X			Unanimité
7	6.6.1.	10-I-016	ELABORATION ET SUIVI DE SAGE (11411)	X			Unanimité
	7.1.1.	10-I-017	CONNAISSANCE ENVIRONN. EAUX LITTOR. CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (11333)	X			Unanimité

4

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 40.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, il souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Christophe DIDIO, nouveau Directeur Général de la Société des Eaux du Nord remplaçant Monsieur Philippe DUPRAZ au sein du Comité de Bassin (*nomination en cours de parution au Journal Officiel*).

Il félicite également Monsieur Hubert VERHAEGHE, nommé chef du service industrie le 14 février 2011.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Président demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010.

Il évoque pour sa part une légère modification à opérer page 29 du procès-verbal : modifier « peu défavorables » par « peu favorables » dans la phase « La question est de savoir s'il est possible d'investir dans des réseaux plus pérennes et efficaces malgré certaines secteurs géographiques peu défavorables ».

***Moyennant cette modification,
le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010 est
adopté à l'unanimité.***

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUE HORS AGRICOLEES

2.1 - Lutte contre la pollution des activités économiques (ligne 913) : Situation des engagements

Monsieur VERHAEGHE explique que la dotation 2011 de la ligne 913 lutte contre la pollution des activités économiques est de 11, 5 M€ répartie :

- à 80% sur les établissements en rejet direct,
- à 17,4% sur les établissements raccordés aux stations d'épuration collectives,
- à 2,6% sur la gestion des sites pollués.

Il est proposé de consommer :

- la dotation 2011 de la ligne 9130 des établissements non raccordés ou en rejet direct d'un montant de 9,2 M€ à près de 90% à l'issue du Conseil d'Administration du 25 mars 2011,
- la dotation 2011 de la ligne 9131 des établissements raccordés d'un montant de 2 M€ par engagement de deux dossiers à décision de la commission,
- la dotation 2011 de la ligne 9135 sites pollués d'un montant de 0,3 M€ par engagement d'un dossier de 0,045M€ à décision de la commission.

2.2 - Participations financières aux établissements raccordés et non raccordés et aux opérations collectives (lignes 9131 et 9130)

Etablissements non raccordés :

Monsieur VERHAEGHE évoque le point 2.2. de l'ordre du jour relatif aux demandes de participations financières aux établissements non raccordés.

- 4 dossiers sont présentés pour décision de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011 pour un montant cumulé de participations financières de 2,052M€,

Maitre d'Ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
PATISSERIE PASQUIER NORD	Etudes et travaux pour la fiabilisation du dispositif d'épuration biologique des eaux usées industrielles.	1 700 000	AC	15	255 000
			A 1+10	55	935 000
SOCIETE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES	Mise à niveau de la station d'épuration pour un traitement complémentaire de l'azote et du phosphore	1 000 000	AC	15	150 000
			A 1+10	55	550 000
CARRIERES DU BOULONNAIS	Mise en oeuvre d'un bassin de décantation des eaux résiduaires et remise à niveau de l'ensemble des traitements des eaux vannes du site.	164 000	AC	15	24 600
			A 1+10	55	90 200
PORT AUTONOME DUNKERQUE	Étude des effets directs et indirects temporaires et permanents des eaux de vidange et des eaux de carénage sur l'environnement et la santé.	94 900	S	50	47 450
		2 958 900,00			2 052 250,00

Monsieur le Président souligne que le dossier de PASQUIER Nord bénéficie d'une concertation en amont avec la DREAL.

→ **Monsieur VERHAGHE** explique que cette démarche est généralisée dès cette première commission (concertation et cohérence entre les arrêtés futurs et les objectifs de l'Agence).

Monsieur le Président se satisfait par ailleurs que l'essentiel de la dotation de la lutte contre la pollution des activités économiques est dirigé vers les établissements non raccordés.

Il souligne que la politique s'oriente (en concertation avec les collectivités concernées) vers un déracordement des industries vis-à-vis des stations urbaines. Ces industries traitent alors elles-mêmes leurs propres rejets, ce qui est positif.

→ **Monsieur COTEL** rappelle cependant qu'il est plus facile pour une petite industrie de se raccorder au réseau d'une collectivité.

→ **Monsieur le Président** confirme que la situation est différente selon le contexte : il sera difficile pour un petit industriel d'investir dans une station d'épuration autonome contrairement à un gros industriel.

Monsieur MORTIER demande si les objectifs de bon état concernant les rivières recevant les effluents sont toujours fixés à 2015 et ne font pas l'objet de demande de dérogation.

→ **Monsieur VERHAEGHE** explique que les rivières concernées n'appartiennent pas à des masses d'eau en demande de dérogation à l'égard du bon état écologique de la Directive Cadre sur l'Eau.

Les participations financières de l'Agence sont orientées prioritairement sur les masses d'eau en objectif 2015.

La délibération «Activités économiques non raccordées» n°11-I-001 est adoptée à l'unanimité.

- **1 dossier est présenté pour avis de la commission et décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2011 concernant le dossier de la Société Tioxide Europe SAS à Calais pour un montant de travaux de 31,851 M€ et une assiette d'aide de l'Agence de 15,521 M€ soit une participation financière maximale de l'Agence de 12 416 800 € :**
 - o **par un engagement pour 2011 de 6 208 400 € (Avance convertible de 40% soit 3 104 200 € et Avance Remboursable de 40% soit 3 104 200 €),**
 - o **par un engagement pour 2012 de 6 208 400 € par délégation du Directeur Général (Avance convertible de 40% soit 3 104 200 € et Avance Remboursable de 40% soit 3 104 200 €).**

Le site de Calais fabrique du dioxyde de titane.

Le projet proposé pour financement vise à diversifier le traitement des sulfates et de l'acide sulfurique (actuellement totalement recyclés par concentration au sein de l'unité de traitement des eaux de l'usine) en faisant en sorte que la moitié du flux sortant soit traité par neutralisation en utilisant de la magnésie permettant de fabriquer par ailleurs du sulfate de magnésium (engrais qui sera destiné au marché agricole).

L'impact sera fort :

- sur les matières inhibitrices qui diminueront,
- sur l'acidité des rejets,
- sur les rejets à la mer,
- pour la pérennité de l'activité du site de Calais,
- sur les paramètres de redevances (Tioxide Calais représente la plus grosse redevance industrielle de l'Agence de l'Eau avec 1,5 M€ par an et 2,3M€ d'ici 2012 avec le dispositif de la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques). Le montant de redevances devrait ainsi être divisé par deux.

L'opération a la particularité d'utiliser un test environnemental intégrateur (analyse de la mortalité d'une espèce pilote face à l'acidité du rejet).

Monsieur le Président souligne que Tioxide Europe de Calais est un industriel qui se bat pour maintenir son activité en étant en compétition avec d'autres usines de son groupe (c'est-à-dire avec les autres sites européens d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie).

Il souligne que le site de Calais est très bien placé géographiquement par rapport à l'alimentation en minerais (mer).

Le traitement de la pollution (rejets en mer) intègre une proposition de solution intelligente et efficace abandonnant le recyclage au bénéfice de la production d'engrais (sulfate de magnésium).

Les flux de pollution seront divisés par 2, ce qui aura un impact appréciable sur les rejets en mer.

Monsieur le Président souligne que la pérennité du site de Calais est en jeu tout comme l'impact sur l'environnement.

Monsieur EECKHOUDT fait remarquer l'importance de la participation financière de l'Agence de 12 416 800 € face à une industrie au chiffre d'affaires de 170 M€ par an appartenant à un grand groupe multinational (Huntsman) dont le chiffre d'affaires est de 8 milliards de dollars.

Il souligne qu'un retour sur investissement existe en terme de coût d'exploitation, l'économie réalisée sur 5 ans grâce au projet étant de 9, 672 M€.

Il indique avoir bien noté qu'en contrepartie 267 emplois sont en jeu et que la société investit pour l'environnement.

Le site de Calais représente également une redevance importante pour l'Agence de l'Eau.

Face au doute quant à la pérennité de la société, Monsieur EECKHOUDT demande cependant si une garantie financière est exigée quant à l'avance remboursable.

→ **Monsieur THIBAUT** explique qu'une lettre de confort de l'actionnaire principal de l'usine de Calais est exigée.

Il s'agit d'une assurance à la fois pour l'Agence quant à la garantie de remboursement de l'aide accordée et pour le site de Calais quant au maintien du site.

Monsieur THIBAUT précise que grâce à son investissement, le site français de Calais sera le plus rentable face aux autres sites de son groupe avec lesquels il est en concurrence.

L'investissement est positif pour l'environnement en divisant par deux les rejets de pollution et pour le site de Calais quant à sa pérennité à plus ou moins long terme (qui sera moins menacé face à un prochain cycle de récession).

→ **Monsieur MARIEN** précise que la demande de garantie de l'Agence s'opère sur la totalité de l'aide (avance remboursable + avance convertible).

Monsieur DEFLESSELLE demande si l'acide sulfurique résiduel servant, après fabrication de l'oxyde de titane, à produire l'engrais sulfate de magnésium comporte un risque (trace).

→ **Monsieur VERHAEGHE** confirme que l'engrais a fait l'objet de tests d'analyse ayant confirmé qu'il est conforme à la réglementation.

Plus de 60% de la production de sulfate de magnésium font d'ores et déjà l'objet d'un contrat de vente.

Monsieur SCHEPMAN indique être favorable au dossier et évoque la position de Monsieur BEAUCHAMP veillant toujours à ce que les grands groupes multinationaux capitalistes ne puissent pas partir avec l'argent qu'on leur a accordé dans le cadre des participations financières.

Il souligne que la participation de l'Agence est importante pour le maintien de l'activité du site de Calais et pour la protection du littoral. Il faudra dans ce cadre rester vigilant.

Il évoque pour sa part, en tant que Président de l'Institution des Wateringues ayant des équipements en fer juste à côté de l'usine de Calais, que pendant longtemps jusqu'à il y a une dizaine d'années, il

fallait souvent renouveler le matériel face aux rejets en mer de l'usine (oxydation accélérée des équipements en fer face à l'acide sulfurique).

Monsieur DELABIE évoque le montage financier du dossier de participation financière : l'investissement va permettre de réduire la pollution mais également de transformer les produits résiduels pour une production associée.

Il demande comment l'Agence gère la légitimité de l'investissement pour la réduction de la pollution à distinguer du nouveau moyen de production pour l'entreprise pouvant être considéré par des concurrents comme illégal.

→ **Monsieur VERHAGHE** explique que les interventions de l'Agence font l'objet d'un encadrement communautaire par notification.

Les trois étapes de calcul de la participation financière ont été suivies dont celle de la détermination de l'investissement éligible (avec prise en compte de l'approche coûts / bénéfices sur 5 ans. Les économies générées par le projet ont été estimées à 9,672 M€),

→ **Monsieur THIBAUT** insiste sur le fait que les participations financières de l'Agence sont strictement conformes aux règles de l'encadrement communautaire.

Monsieur DELABIE remercie Monsieur VERHAGHE et Monsieur THIBAUT pour leurs précisions et souligne sa satisfaction face au dossier qui combine à la fois l'aide au développement de l'entreprise et la protection de l'environnement, soit, selon lui, la meilleure façon possible d'aider les entreprises.

La délibération «Société Tioxide Europe SAS à Calais» reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011.

Transmission pour décision au Conseil d'Administration du 25 mars 2011.

Etablissements raccordés :

Monsieur VALIN évoque le point 2.2. de l'ordre du jour relatif aux demandes de participations financières aux établissements raccordés.

- **2 dossiers sont présentés pour décision de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011 pour un montant cumulé de participations financières de 159 554 €,**

Maitre d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SOCIETE DU GOLF DE BONDUES	Réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des départs et des greens.	205 935	AC	15	30 890
			A 1+10	55	113 264
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Opération collective pour la réduction des pollutions des PME TPE du territoire du Douaisis.	22 000	S	70	15 400
TOTAL		227 935,00			159 554,00

Monsieur VALIN précise que l'opération relative à la société du golf de Bondues d'utilisation d'eaux pluviales pour l'arrosage des départs et des greens est conforme à la charte nationale « golf et

environnement » signée par les ministères de l'écologie, de la santé et des sports et de l'agriculture en septembre 2010.

A terme 71 m3 d'eau par jour seront économisés.

Il explique que le dossier de la Communauté d'agglomération du Douaisis est une opération collective pour la réduction des pollutions des PME et TPE du territoire du Douaisis raccordés au système d'assainissement (peintres, pressings, dentistes). L'objectif de résultat vise à la réalisation de travaux et au conventionnement de 8 dentistes, 6 pressings, 40 artisans peintres.

Monsieur B.PRUVOT évoque le dossier de la société du golf de Bondues.

Il prend acte de l'existence d'une charte nationale sur la récupération d'eau signée entre autres par le ministère de l'écologie. Il évoque la question des irrigants et des retenues collinaires.

Il demande si les critères de calcul d'utilisation de l'eau en terme d'arrosage sont les mêmes que ceux du monde agricole.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que les retenues collinaires et retenues d'eau impactent peu le bassin Artois-Picardie contrairement aux bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne pour lesquels des réflexions nationales ont été engagées.

Concernant la charte nationale signée avec les golfs, le ministère de l'écologie s'est rendu compte que beaucoup de golfs prélevaient directement sur la ressource en eau potable.

Monsieur THIBAUT précise que la redevance eau potable est largement supérieure à la redevance irrigation.

Le recyclage de l'eau de pluie est beaucoup plus pertinent que l'arrosage des greens en eau potable en période d'étiage.

Les quantités d'eau utilisées pour les golfs sont importantes mais bien moindres que celles nécessaires pour l'irrigation agricole.

Les deux problématiques sont différentes et il faut aborder chacune progressivement.

→ **Monsieur GRANDMOUGIN** rappelle que lors d'un précédent programme d'intervention de l'Agence, à la demande des organisations agricoles, une sous-ligne d'intervention avait été identifiée pour les retenues collinaires.

La ligne n'avait pas été reconduite au programme d'intervention suivant car elle n'avait pas été utilisée. Aucune demande de participation financière n'avait été déposée.

Monsieur DEMAREST rappelle qu'une étude avait été menée sur l'Avre pour classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) avec mise en place d'une retenue collinaire. Le projet a été abandonné car trop onéreux comparativement à l'utilité pour le bassin.

→ **Monsieur GRANDMOUGIN** confirme que le ratio coût / intérêt est dissuasif en milieu calcaire.

Monsieur B.PRUVOT explique que son intervention visait à souligner qu'en période de sécheresse et de restrictions de l'eau, le golf de Bondues continuait à arroser. Il évoque l'égalité des citoyens face aux règles républicaines.

Suite à une demande de précision de Monsieur DEFLESSELE, Monsieur VALIN explique que l'eau d'irrigation est de l'eau prise sur le réseau d'eau publique. Dans le cadre du golf de Bondues, il s'agit d'eau traitée.

La délibération «Activités économiques raccordées» n°11-I-002 est adoptée à l'unanimité.

2.3 - Participations financières pour les sites pollués (ligne 9135)

Monsieur VERHAEGHE évoque le point 2.3. de l'ordre du jour relatif à la demande de participation financière pour les sites pollués.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS PICARDIE	Définition et caractérisation de l'extension de la pollution de la nappe phréatique au droit de la Zone Industrielle Nord d'Amiens pour l'élaboration d'un schéma conceptuel et d'un plan de gestion	90 000	S	50	45 000
		90 000,00			45 000,00

Monsieur MORTIER souligne que l'étude permettra de déterminer l'origine des panaches de pollution sur le site concerné.

La délibération «Sites pollués (hors sites orphelins)» n°11-I-003 est adoptée à l'unanimité.

3 – EPURATION PUBLIQUE

3.1 - Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration et de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif (ligne 911)

Monsieur VALIN explique que la dotation 2011 de la ligne 911 relative à l'assainissement des collectivités territoriales est de 18,845 M€ et comporte 3 sous-lignes :

- ligne 9110 ouvrages d'épuration,
- ligne 9115 gestion des eaux pluviales,
- ligne 9113 Assainissement Non Collectif.

Les engagements présentés à la commission sont peu nombreux et s'expliquent par le fait qu'ils sont liés aux Programmes Pluriannuels Concertés en cours d'élaboration.

Il est proposé de consommer :

- la dotation de la ligne 9110 ouvrages d'épuration d'un montant de 8,845M€ par engagement d'un dossier à décision de la commission,
- la dotation de la ligne 9115 eaux pluviales d'un montant de 8 M€ par engagement d'un dossier à décision de la commission.

La dotation de la ligne 9113 assainissement non collectif est de 2M€ et aucun dossier n'est présenté à la commission. 12 % de la ligne ont été engagés dans le cadre d'opérations sous délégation du Directeur Général.

Ouvrages d'épuration :

Monsieur VALIN évoque le point 3.1.de l'ordre du jour relatif au dossier d'ouvrage d'épuration.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SAINT VALERY SUR SOMME	Amélioration de la station d'épuration	13 000	S /UR	20	2 600
			S	38,33	4 982
		13 000,00			7 582,00

Il précise que le dossier consiste en un complément financier aux travaux de fiabilisation de la filière boue décidés en Commission Permanente des Interventions du 4 juin 2010.

La délibération «Stations d'épuration des collectivités» n°11-I-004 est adoptée à l'unanimité.

Eaux pluviales :

Monsieur VALIN évoque le point 3.1.de l'ordre du jour relatif au dossier eaux pluviales.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES	Gestion alternative des Eaux pluviales de la ZA Porte du Littoral	354 483	S	15	53 172
			S /UR	20	70 896
			A 1+20	30	106 344
		354 483,00			230 412,00

La délibération «Eaux pluviales» n°11-I-005 est adoptée à l'unanimité.

Assainissement Non Collectif :

Aucun dossier n'est présenté pour engagement à la commission.

Cependant Monsieur VALIN présente le point III du point 3.1 relatif à l'information de la CPI sur le **financement des opérations** d'Assainissement Non Collectif en référence à la mise en œuvre de la

nouvelle politique d'intervention validée en Conseil d'Administration du 15 octobre 2010.

Il est apparu que la mise en application dès le 1^{er} janvier 2011 de la délibération pouvait pénaliser les collectivités partenaires de l'Agence, compte tenu de l'engagement différé par rapport aux collectivités non partenaires.

Certains PPC négociés jusqu'à ce jour font état de tranches fermes 2011 supérieures au 1% repris dans la délibération.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les collectivités partenaires de l'Agence, il est proposé de maintenir, en 2011, la tranche ferme des PPC (nombre de dossiers financés plus important que les 1%) et de mettre en application la règle des 1% des 2012.

Pour les collectivités non partenaires, la mise en œuvre des 1% est applicable dès le 1^{er} janvier 2011.

Monsieur MORTIER évoque les aides attribuées pour améliorer la ressource en eau : il souligne que l'Agence aide des structures, qui, à la fin des travaux, paieront moins de redevances. L'Agence alimente donc en quelque sorte une baisse de ses recettes.

→ **Monsieur le Président** souligne que « l'Agence est en principe condamnée à disparaître », ce qui adviendrait au regard d'un respect idéal de l'environnement, difficile à atteindre.

3.2 - Participations financières à la mise en place des réseaux d'assainissement (ligne 912)

Monsieur DOLLET explique que la dotation 2011 de la ligne 912 relative à la mise en place des réseaux d'assainissement est de 39,723 M€ et comporte 2 sous-lignes :

- 6,4M€ en matière de raccordement aux réseaux publics de collecte,
- 33,323 M€ de part réseaux d'assainissement.

29 dossiers sont présentés à la commission en matière de réseaux d'assainissement, représentant 13,4% de la dotation financière.

Monsieur DOLLET précise que 0,217 M€ ont déjà été engagés par délégation du Directeur Général.

Il présente parmi les 29 dossiers présentés, les 2 dossiers relatifs à l'assainissement de Monchaux sur Ecaillon dont la masse d'eau doit atteindre le bon état écologique en 2015.

Monsieur DOLLET précise que Monchaux sur Ecaillon va être raccordé à la station d'épuration Trith saint Léger.

Une étude diagnostique sur Monchaux sur Ecaillon achevée en 2010 a dressé le constat que la commune représente 574 habitants pour 225 habitations, en grande partie en rejet direct (seul 3% des habitations sont en conformité ANC).

Il a été décidé de réaliser :

- un assainissement collectif,
- un réseau séparatif en utilisant le réseau pluvial existant.

Les travaux seront réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel Concerté du Syndicat Intercommunal de Valenciennes.

Les deux dossiers présentés à décision de la commission concernent des travaux sur la rue de Baillon et la rue de Valenciennes de Monchaux sur Ecaillon, conformément au PPC du SIAV.

	Montant des travaux	Montant retenu	Participation financière Agence	Nombre de branchements
total ferme 2011	755 300	561 000	392 700	101
Dont rue de Baillon	156 400	85 500	59 850	15
rue de Valenciennes	219 000	219 000	153 300	41
total option 2011	547 500	390 100	273 070	72
total ferme 2012	319 500	296 400	207 480	52
total travaux	1 997 700	1 552 000	1 086 400	225

À ces montants de participation financière, il faut ajouter une subvention de 25 % du Département.

Les 29 dossiers de réseaux d'assainissement soumis à décision de la commission :

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
DOINGT	Réseau Extension collecte	182 400	AC 2+1	30	54 720
			S	20	36 480
			S /UR	20	36 480
CHAULNES	Réseau Extension collecte	393 300	S	20	78 660
			S /UR	20	78 660
			AC 2+1	30	117 990
SI D EAU ET D ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTRELET BONNEVILLE	Réseau Extension collecte	285 000	S	20	57 000
			S /UR	20	57 000
			AC 2+1	30	85 500
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ASSAINISSEMENT DE L'AVRE	Réseau Extension collecte	416 100	S	20	83 220
			S /UR	20	83 220
			AC 2+1	30	124 830
HERISSART	Réseau Extension collecte	304 500	S /UR	20	60 900
			AC 2+1	30	91 350
			S	20	60 900
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	159 600	AC 2+1	30	47 880
			S	20	31 920
SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Amélioration	171 000	S	20	34 200
			AC 2+1	30	51 300
SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	85 500	S /UR	20	17 100
			S	20	17 100
			AC 2+1	30	25 650
SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	219 000	S /UR	20	43 800
			S	20	43 800
			AC 2+1	30	65 700

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Réseau Extension collecte	198 000	S /UR	20	39 600
			S	20	39 600
			AC 2+1	30	59 400
COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	114 000	S	20	22 800
			AC 2+1	30	34 200
COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	210 900	AC 2+1	30	63 270
			S	20	42 180
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE GY	Oteu vers Agnez les Duisans	273 700	S /UR	20	54 740
			S	20	54 740
			A 1+20	30	82 110
MONTDIDIER	Réseau Extension collecte	114 000	S	20	22 800
			AC 2+1	30	34 200
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Amélioration	165 000	S /UR	20	33 000
			S	20	33 000
			AC 2+1	30	49 500
SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	Réseau Amélioration	176 700	S	20	35 340
			A 1+20	30	53 010
BETTENCOURT RIVIERE	Réseau Extension collecte	427 500	S /UR	20	85 500
			S	20	85 500
			AC 2+1	30	128 250
HEUDICOURT	Réseau Extension collecte	416 100	S /UR	20	83 220
			S	20	83 220
			AC 2+1	30	124 830
VILLERS FAUCON	Réseau Extension collecte	319 200	S /UR	20	63 840
			S	20	63 840
			AC 2+1	30	95 760
SIAEP DU DOULLENNAIS	Réseau Extension collecte	171 000	S	20	34 200
			AC 2+1	30	51 300
BRETEUIL	Etude diagnostique	65 000	S	50	32 500
S I EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES	Réseau Transfert (OTEU)	300 000	S /UR	20	60 000
			S	20	60 000
			A 1+20	30	90 000
BEUVREQUEN	Réseau Extension collecte	256 500	S /UR	20	51 300
			S	20	51 300
			AC 2+1	30	76 950
FERQUES	Réseau Extension collecte	165 300	S /UR	20	33 060
			S	20	33 060
			AC 2+1	30	49 590
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réseau Extension collecte	245 100	S /UR	20	49 020
			S	20	49 020
			AC 2+1	30	73 530
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	Réseau Extension collecte	102 600	S /UR	20	20 520
			S	20	20 520

			AC 2+1	30	30 780
SIA NEUFCHATEL HARDELLOT CONDETTE NESLES	Réseau Amélioration	279 300	S	20	55 860
			A 1+20	30	83 790
SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Réseau Extension collecte	313 500	S /UR	20	62 700
			S	20	62 700
			AC 2+1	50	156 750
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau Extension collecte	256 500	S	20	51 300
			AC 2+1	30	76 950
6 786 300,00					4 469 510,00

Monsieur B.PRUVOT évoque l'étude de faisabilité relative à l'assainissement de la commune de Monchaux sur Ecaillon.
Il remarque que 56 branchements sont prévus en première tranche de travaux sur les 225 habitations.

Il demande quelle est la durée du PPC.

→ **Monsieur DOLLET** explique que l'objectif du SIAV et de la commune de Monchaux sur Ecaillon est de présenter l'ensemble des dossiers de raccordement de la commune sur 2 ans pour engager les travaux correspondants aux 225 habitations.

Les travaux sont en tranches ferme et optionnelle sur 2 ans (2011 et 2012).

Monsieur DEFLESSELLE, en référence au procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010, souligne qu'un PPC peut être renouvelé tous les ans. Le programme de travaux d'une commune n'est pas figé à l'avance sous l'effet des tranches optionnelles.

Il cite l'extrait du procès-verbal auquel il fait référence :

« Les PPC, même s'ils sont pluriannuels, sont renégociés chaque année et font l'objet le cas échéant d'ajustements. Les services de l'Agence examineront les dossiers en identifiant parmi les tranches optionnelles ce qu'il est utile de passer en tranches fermes en 2011. L'examen sera réalisé rapidement et fera l'objet de décisions dès la commission permanente des interventions du 18 février 2011 ».

La décision de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011 ne concerne donc que l'engagement des travaux pour 2011. Le PPC de 2012 n'est pas garanti et ne pourrait être engagé qu'en 2013 ou 2014.

Monsieur DEFLESSELLE propose par ailleurs que les élus se réunissent quelques fois entre eux pour discuter de l'assainissement des communes.

→ **Monsieur le Président** indique que la proposition de Monsieur DEFLESSELLE peut se réaliser de sa propre initiative.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011 est sollicitée uniquement pour l'engagement des dossiers en tranche ferme 2011.

Il tient à rappeler que les PPC sont une spécificité de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, seule Agence à s'être lancée dans cet exercice de programmation sur 3 ans, par souci de pragmatisme parallèlement aux priorités des élus.

Cet outil se révèle majeur pour la programmation de l'assainissement, par un travail en amont négocié avec les élus sur une vision réaliste de 3 ans.

Il rappelle que le taux de consommation des lignes d'intervention de l'Agence est exceptionnellement élevé proche de 100%, ce qui est possible grâce à cette politique de programmation efficace.

D'autres Agences ne réalisant pas cet exercice, ont été en situation de proche « banqueroute » il y a 2 ans et n'arrivent pas à consommer cette année l'ensemble de leurs autorisations de programme (moins de 80% d'engagements).

Monsieur DEFLESSELLE ajoute que le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010 précise également que « *les courriers qui seront envoyés dans le cadre des PPC ré expliqueront clairement le système des tranches fermes et tranches optionnelles* ».

Il souligne que certains élus n'ont pas bien assimilé les explications.

- **Monsieur THIBAUT** confirme qu'il a été clairement ré expliqué dans les courriers aux élus que « l'optionnel était optionnel », ce qui explique pourquoi certains élus réagissent. Ces derniers avaient pris l'habitude ces dernières années que les tranches optionnelles soient systématiquement financées, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.
- **Monsieur VALIN** confirme que les courriers envoyés aux élus expliquent bien que l'Agence s'engage à financer les tranches fermes et que les tranches optionnelles seront financées en fonction des disponibilités budgétaires.
- **Monsieur DEFLESSELLE** demande en tant qu'administrateur et relais auprès des élus, à pouvoir recevoir une copie des courriers.
- **Monsieur le Président** rappelle que le budget de l'Agence reste limité et qu'il est normal qu'elle fixe des priorités.
- **Monsieur THIBAUT** explique à Monsieur DEFLESSELLE que lui envoyer l'ensemble des copies de PPC ne serait pas pertinent car il y en a trop. Il rappelle que l'Agence a clairement expliqué en toute transparence en instance le principe de la nouvelle politique ANC et des tranches fermes et optionnelles. Chaque cas particulier doit faire l'objet d'une instruction, mais le principe reste chaque fois le même.
- **Monsieur SCHEPMAN** propose à Monsieur DEFLESSELLE de contacter directement les services de l'Agence lorsqu'il est interpellé par des élus sur un dossier particulier.

Il souligne par ailleurs que dans le cadre des élections cantonales, de nouveaux élus pourraient siéger au sein des instances d'ici mai à juin. Il indique qu'il sera intéressant à cette échéance que ces nouveaux élus rencontrent les techniciens de l'Agence.

Monsieur DEFLESSELLE évoque la création d'une commission spécialisée assainissement.

- **Monsieur THIBAUT** explique qu'il faut veiller à ne pas multiplier les commissions.
- **Monsieur VALIN** explique de plus que dans le cadre de l'élaboration prochaine du 10^{ème} Programme d'Intervention, des groupes de travail spécifiques par thématiques vont se former. Un groupe de travail spécifique assainissement des collectivités sera notamment mis en place.

La délibération «Réseaux d'assainissements» n°11-I-006 est adoptée à l'unanimité.

4 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

4.1 - Situation des engagements (ligne 918)

Monsieur LABRUNE explique que la dotation initiale 2011 de la ligne 918 lutte contre la pollution agricole était de 7,1M€ avec 3 sous-lignes (hors sous ligne plan Ecophyto liée à redevance) :

- ligne 9182 pollutions diffuses pour 6 M€,
- ligne 9183 Plan Végétal Environnement pour 1M€,
- ligne 9185 soutien à l'agriculture biologique pour 0,1M€.

Il précise qu'en application des décisions de la Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010, des ajustements ont été opérés :

La dotation 2011 de la ligne 918 lutte contre la pollution agricole reste de 7,1 M€ mais la répartition par sous-lignes est modifiée :

- ligne 9182 pollutions diffuses : 5,7 M€,
- ligne 9183 Plan Végétal Environnement : 1,2M€ (pour honorer les dossiers déposés en 2010),
- ligne 9185 soutien à l'agriculture biologique : 0,2 M€ (pour honorer le dossier déposé en novembre 2010).

La dotation de la ligne 9182 pollutions diffuses est de 5,7 M€.

2 dossiers sont proposés pour engagement, 1 à la décision de la commission et 1 à l'avis de la commission avant décision du Conseil d'Administration et ont pour maître d'ouvrage la Chambre d'Agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais.

2,1 M€ ont été engagés sous délégation du Directeur Général pour les dossiers Programme Eau et Agriculture.

4.2 - Participation financière à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 9182)

Monsieur LABRUNE évoque le point 4.2. de l'ordre du jour relatif aux dossiers de lutte contre les pollutions diffuses.

Ces dossiers sont présentés dans le cadre de la convention cadre 2009-2012 entre les Chambres d'agriculture du Bassin et l'Agence de l'Eau (actions 2011 du contrat de protection de la ressource en eau).

maître d'ouvrage	objet	montant	participation		
			type	taux	montant
Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas-de-Calais	contrat de protection de la ressource en eau 2011 : actions d'animation	233 240 €	S	70%	163 268 € Délibération CPI
	contrat de protection de la ressource en eau 2011 : réalisation expérimentations	98 428 €	S	39,78 %	39 154 € * Délibération CA
total					202 422 €

* Monsieur LABRUNE précise que la délibération présentée à décision du Conseil d'Administration sera modifiée : le montant de la part des expérimentations « suivi du réseau de fermes légumières en protection intégrée JADE » calculé en TTC sera corrigé en HT.
La participation financière totale sera légèrement modifiée en conséquence.

En réponse à une remarque de Monsieur COTEL, Monsieur LABRUNE explique que l'accompagnement des agriculteurs s'effectue lors du démarrage d'une action alors que le suivi se réalise pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'action.

Monsieur DEMAREST s'étonne qu'un dossier similaire de la Chambre d'Agriculture de Picardie ne soit pas présenté.

→ **Monsieur LABRUNE** explique que le dossier a été déposé pour instruction trop tardivement pour être présenté à la commission. Il sera présenté à la prochaine commission du 27 mai 2011. Les dépenses éligibles seront calculées sur la date de dépôt du dossier.

Il ajoute que la Chambre d'Agriculture de l'Aisne a quant à elle présenté des demandes de compléments de financements qui seront également à l'ordre du jour de la prochaine commission de mai 2011.

La délibération «Pollutions diffuses – Chambre d'Agriculture de Région du Nord Pas-de-Calais» n°11-I-007 est adoptée à l'unanimité.

La délibération «Pollutions diffuses – Chambre d'Agriculture de Région du Nord Pas-de-Calais» reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011 moyennant une correction à réaliser relative à la transformation d'un montant TTC en HT modifiant la participation financière totale.

Transmission pour décision au Conseil d'Administration du 25 mars 2011.

5 – EAU POTABLE

5.1 - Protection de la ressource et alimentation en eau potable : situation des engagements

Monsieur BERNARD explique que la dotation 2011 de la ligne 925 relative à l'alimentation en eau potable est de 9,6 M€ et comporte 4 sous-lignes :

- ligne 9250 amélioration de la qualité de l'eau,
- ligne 9251 sécurisation quantitative,
- ligne 9252 économies d'eau,
- ligne 9253 assistance technique.

Il est proposé de consommer :

- la dotation de la ligne 9250 amélioration de la qualité de l'eau d'un montant de 2,5 M€ par engagement de 3 dossiers à décision de la commission. 0,13 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général,
- la dotation de la ligne 9251 sécurisation quantitative d'un montant de 6,5 M€ par engagement de 12 dossiers à décision de la commission. 2,813 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général,
- la dotation de la ligne 9252 économies d'eau d'un montant de 0,5 M€ par engagement de 3 dossiers à décision de la commission. 0,077 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général.

Monsieur BERNARD explique que la dotation 2011 de la ligne 923 relative à la protection de la ressource est de 3 M€ et comporte 3 sous-lignes :

- ligne 9230 ressource en eau souterraine,
- ligne 9231 ressource en eau superficielle,
- ligne 9232 acquisitions foncières.

Il est proposé de consommer la dotation de la ligne 9230 ressource en eau souterraine d'un montant de 1,6 M€ par engagement de 3 dossiers à décision de la commission. 0,081 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général.

5.2 - Participation financière en faveur de l'alimentation en eau potable (ligne 925)

Amélioration de la qualité de l'eau :

Monsieur BERNARD évoque le point 5.2.de l'ordre du jour relatif aux dossiers d'amélioration de la qualité de l'eau.

Les 3 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 202 359€.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
S I DES EAUX DE FLIXECOURT	Forage d'essai sur L'ETOILE.	9 534	S	50	4 767

SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE LA REGION DE DUNKERQUE	Acquisition de connaissances complémentaires pour la modélisation : priorités 1 et 2.	247 454	S	50	123 727
VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Forage d'essai et essais de pompage sur le site de LA CALOTTERIE.	147 730	S	50	73 865
		404 718,00			202 359,00

Monsieur le Président demande des explications quant à la raison des études proposées pour engagement dans le cadre du dossier du SMAERD concernant le champ captant d'Houille Moulle.

→ **Monsieur BERNARD** explique que le champ captant vise à améliorer l'exploitation à long terme de la nappe grâce à une meilleure connaissance et donc préservation de celle-ci. L'opération peut être considérée comme étant « d'anticipation » face à l'enjeu important que représente Houille Moulle.

La délibération «Amélioration qualité eau potable distribuée» n°11-I-008 est adoptée à l'unanimité.

Sécurisation quantitative :

Monsieur BERNARD évoque le point 5.2. de l'ordre du jour relatif aux dossiers de sécurisation quantitative.

Les 12 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 959 410 €.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement sur la Commune de SAINT INGLEVERT, rue de Hauteville - chemin du Buisson (10ème opération).	135 000	S	25	33 750
			S /UR	20	27 000
SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Restructuration du réseau sur la Commune d'HAMES BOUCRES (9ème opération).	136 000	S	25	34 000
			S /UR	20	27 200
SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Restructuration sur ESCALLES, rue du Château et rue du Tappecul (8ème opération).	123 000	S /UR	20	24 600
			S	25	30 750
SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement sur la Commune de PIHEN LES GUINES, route de Guines et route de Saint Inglevert (RD244) - 7ème opération.	170 000	S	25	42 500
			S /UR	20	34 000

SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement du réseau d'eau potable sur la Commune de HAMES BOUCRES, rue d'Hames et Chemin de Plouvin (6ème opération).	205 000	S /UR	20	41 000
			S	25	51 250
SI ADDUCTION EAU BASSIN DE LAWE	Réfection de l'étanchéité des réservoirs, rue de Verdun à HOUDAIN.	362 226	S	15	54 333
SYND ADDUCTION EAU VALLEE DE L' OMIGNON	Réfection de l'étanchéité du château d'eau de VERMAND.	120 000	S /UR	20	24 000
			S	15	18 000
SYNDICAT MIXTE POUR L' ALIMENTATION EN EAU DE LA REGION DE DUNKERQUE	Réhabilitation du réservoir DK 1500, place Calonne à DUNKERQUE.	447 948	S	15	67 192
VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Equipement et raccordement des 2 forages de LA CALOTTERIE.	292 000	S	25	73 000
REGIE NOREADE	Interconnexion BANTEUX - HONNECOURT SUR ESCAUT (2ème partie).	279 000	S /UR	11,5	32 085
			S	25	69 750
SIAEP VALLEE DE LA PLANQUETTE	Restructuration : prolongement de l'interconnexion avec le SI du Bois Machy.	500 000	S /UR	20	100 000
			S	25	125 000
VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Travaux pour dilution des eaux de COURRIERES.	200 000	S	25	50 000
2 970 174,00					959 410,00

Monsieur SCHEPMAN évoque le dossier du SMAERD relatif à la réhabilitation du château d'eau de Dunkerque. Il demande en quoi consiste l'opération.

- **Monsieur BERNARD** explique que l'opération consiste en l'étanchéification de la cuve. Dans ce cadre, le château d'eau est vidé préalablement. L'opération est lourde et très technique. L'objectif est d'éviter que l'eau ne fuit de la cuve.
- **Monsieur SCHEPMAN** demande si dans ce cadre il serait possible d'envisager la visite d'un château d'eau vide.
- **Monsieur DIDIO** indique qu'il peut envisager d'organiser une visite qui serait proposée aux administrateurs. Il souligne que ce genre d'opération permet aux administrateurs de prendre contact avec les réalités physiques du terrain.

Monsieur EECKHOUDT évoque une « coquille » dans le point de présentation 5.2. page 2/4 : le prix de l'eau au SMAERD est de 1,1082 €/m³ (oubli de la virgule).

La délibération «Sécurisation alimentation eau potable» n°11-I-009 est adoptée à l'unanimité.

Economies d'eau :

Monsieur BERNARD évoque le point 5.2. de l'ordre du jour relatif aux dossiers d'économies d'eau.

Les 3 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 333 440 €.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Sous sectorisation du réseau d'eau potable, phase 3 : zones périphériques.	400 000	S	50	200 000
SIAEP REGION HARDINGHEN	Sectorisation du réseau d'eau potable.	95 000	S	50	47 500
SIADBP	Sectorisation du réseau d'eau potable.	171 881	S	50	85 940
		666 881,00			333 440,00

La délibération «Economie d'eau» n°11-I-010 est adoptée à l'unanimité.

5.3 - Participation financière en faveur de la Protection de la ressource en eau (ligne 923)

Ressource en eau souterraine :

Monsieur BERNARD évoque le point 5.3. de l'ordre du jour relatif aux dossiers de ressource en eau souterraine.

Les 3 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 86 011 €.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS PICARDIE	Réalisation d'un diagnostic territorial multi pressions sur le captage de BREILLY.	23 533	S	70	16 473
MESNIL EN ARROUAISE	Comblement de deux captages situés à MESNIL EN ARROUAISE.	47 740	S	70	33 418
VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique de CAMBRAI - PROVILLE.	51 600	S	70	36 120
		122 873,00			86 011,00

La délibération «Protection de la ressource eaux souterraines» n°11-I-011 est adoptée à l'unanimité.

Ressource en eau souterraine / acquisitions foncières :

Monsieur BERNARD évoque le point 5.3. de l'ordre du jour relatif au dossier d'acquisition foncière dans le cadre de la protection de la ressource.

R *as*

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SAINT POL SUR TERNOISE	Acquisition foncière de 3,14 ha de terrains dans le périmètre de protection rapprochée du captage de SAINT POL SUR TERNOISE situé à SAINT MICHEL SUR TERNOISE.	170 065	I	70	119 045
		170 065,00			119 045,00

Monsieur DEMAREST note le prix important du prix de l'acquisition foncière (56 000 €/hectare).

Monsieur BERNARD explique que le dossier est retiré car il s'avère trop prématuré pour être soumis au vote (il ne peut se réaliser à « l'amiable » comme l'avait envisagé initialement l'Agence). Par ailleurs, le prix indiqué provient de l'estimation faite par les services des domaines.

La délibération «Protection de la ressource / acquisitions foncières» est retirée.

6 – AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 - Situation des engagements (lignes 924 et 929)

Monsieur JOURDAN explique que la dotation 2011 de la ligne 924 relative à la restauration et la gestion des milieux aquatiques est de 10,5 M€ et comporte 5 sous-lignes :

- ligne 9240 entretien écologique,
- ligne 9241 curage des sédiments toxiques,
- ligne 9242 érosion,
- ligne 9243 gestion intégrée,
- ligne 9244 gestion des crues / inondations.

Il est proposé de consommer :

- la dotation de la ligne 9240 entretien écologique d'un montant de 1,8 M€ par engagement de 11 dossiers à décision de la commission. 0,076 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général,
- la dotation de la ligne 9242 érosion d'un montant de 0,8 M€ par engagement de 2 dossiers à décision de la commission,
- la dotation de la ligne 9243 gestion intégrée d'un montant de 4,2 M€ par engagement de 5 dossiers à décision de la commission. 0,248 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général,
- la dotation de la ligne 9244 gestion des crues d'un montant de 2,3 M€ par engagement de 1 dossier à décision de la commission. 0,350 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général.

Monsieur JOURDAN explique que la dotation 2011 de la ligne 929 relative à la planification et la gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins est de 0,7 M€ et comporte 2 sous-lignes :

- ligne 9290 élaboration et suivi de SAGE pour 0,6M€,
- ligne 9291 appui à la gestion concertée animation territoriale pour 0,1M€.

Il est proposé de consommer la dotation de la ligne 9290 élaboration et suivi de SAGE d'un montant de 0,6 M€ par engagement de 4 dossiers à décision de la commission. 0,136 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général.

6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien écologique

Monsieur JOURDAN évoque le point 6.2. de l'ordre du jour relatif aux dossiers d'entretien écologique.

Les 11 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 908 541€.

Maitre d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
LABOURSE	Etude préalable à la restauration écologique de la continuité latérale de l'annexe hydraulique dite de l'étang Léo Lagrange, situé sur la commune de Labourse, avec la Loïsne et qui s'étend sur 2,3 hectares.	46 050	S	80	36 840
SYND MIXTE SCHEMA AMENA GESTION EAUX LYS	Etudes préalables nécessaires à la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de la Vieille Lys sur 76 kms.	91 200	S	80	72 960
SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Mission de maîtrise d'oeuvre "étude-conception" en phase "projets" des procédures administratives et marchés de travaux des plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais qui portent sur 250 kms représentées par la Liane, le Wimereux, la Slack et leurs principaux affluents.	81 876	S	70	57 313
SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Mission de maîtrise d'oeuvre sur les ouvrages transversaux de la Liane, de la Slack et du Wimereux, sur un linéaire total de cours d'eau d'environ 250 kms.	235 181	S	80	188 144
SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Maîtrise d'oeuvre "étude et conception" en vue de la restauration de la continuité écologique des barrages d'Anvin sur la Ternoise.	45 131,06	S	80	36 104
SIAE COURS D EAU AVESNOIS	Travaux de restauration hydromorphologique de la rivière du Pont de Sains à Etroeungt, sur un linéaire de cours d'eau de 1,3 km.	44 333	S	80	35 466
INST INTERDEP AMENAGEMENT VALLEE AUTHIE	Plan pluriannuel de gestion de l'Authie et de ses affluents, sur un linéaire total de cours d'eau de 144 kms.	131 530,10	S	70	92 071
7E SECT WATERINGUES PDC	Plan de gestion du Marais Audomarois, d'une superficie de 3 700 ha, qui est composé de 170 kms de rivières classées "Wateringues" et de 560 kms de voies d'eau.	160 683	S	67	107 657

OT
↓

SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Travaux de passe à poissons sur le barrage de la Tour des Chaussées à Hesdin.	157 393,90	S	78,33	123 286
SIAE COURS D EAU AVESNOIS	Animation du plan de gestion des 2 Helpe et de leurs affluents (2011-2012)	51 804,85	SF	F	7 400
			S	70	31 083
C.R.P.F. NORD-P.D.C.- PICARDIE	Renouvellement de la convention d'animation territoriale relative au développement des ripisylves en Artois-Picardie, sur un linéaire de cours d'eau d'environ 40 kms, pour la période 2011/2012.	239 000	S	50,3	120 217
		1 284 182,91			908 541,00

Monsieur JOURDAN présente plus particulièrement le dossier du Syndicat mixte du SAGE Canche pour l'aménagement du barrage d'Hesdin.

Il présente le résultat des travaux entrepris sur l'ouvrage passe à poissons d'Auchy les Hesdin après décision de la Commission Permanente des Interventions de juin 2010 puis présente les nouveaux travaux soumis à décision de la Commission Permanente des Interventions du 18 février 2011 dans le cadre de l'aménagement d'une passe à poissons sur le barrage de la Tour des Chaussées à Hesdin.

Monsieur JOURDAN présente également particulièrement le dossier du Syndicat d'aménagement des cours d'eau de l'Avesnois dans le cadre de la restauration de ripisylve.

Il explique que le dossier en application de plan de gestion est réalisé en partenariat avec les assistants maîtres d'ouvrages de l'Agence, le centre régional de la propriété forestière et la fédération de pêche du Nord.

Le bilan chiffré de la convention passée avec le Centre régional de la Protection Forestière (2008-2010) représente :

- 8 700 mètres linéaires de plantations,
- 3 325 arbres et arbustes plantés,
- 3 105 mètres linéaires de clôtures.

Monsieur BARAS exprime sa satisfaction face aux dossiers de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et de la continuité écologique.

Il évoque le dossier de la 7^{ème} section des Wateringues. Il propose la mise en œuvre de la loi L 435.5 sur le partage du droit de pêche s'appliquant lorsque des financements à majorité de fonds publics ont lieu dans le cadre d'entretien sur le domaine privé. Le dossier est financé à 100% par des fonds publics.

Il demande que la notification de subvention rappelle à la 7^{ème} section des Wateringues la Loi L 435.5, ce qui permettra à la fédération de pêche du Pas-de-Calais d'être un interlocuteur dans l'élaboration du plan de gestion et de faire valoir la mise en œuvre des dispositions de la loi.

→ **Monsieur JOURDAN** explique que le dossier de la 7^{ème} section des Wateringues est novateur puisqu'elle est amenée aujourd'hui de par la loi à modifier son statut réglementaire.

Dans le cadre de ses programmations de travaux, la 7^{ème} section des Wateringues est tenue de réaliser un plan de gestion.

Parmi le réseau dont elle a la gestion, existent un certain nombre de kilomètres de cours d'eau (« rivières wateringuées »).

L'objectif du plan de gestion est d'atteindre le bon potentiel écologique. Un comité de pilotage sera chargé de suivre l'étude réalisée en lien avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la fédération de pêche du Pas-de-Calais et la 7^{ème} section des Wateringues.

Le but est de doter la 7^{ème} section des Wateringues de l'ensemble des outils réglementaires (Déclaration d'Intérêt Général, Déclaration Loi sur l'Eau...) en vue de mener des travaux.

Monsieur SCHEPMAN évoque le dossier du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois sur le site d'Etroeungt.

Il fait remarquer que le déplafonnement des aides par le Conseil Général du Nord et l'Agence de l'Eau est à hauteur de 95%. Ce déplafonnement des aides est appliqué pour les dossiers jugés importants et justifiant d'être appuyés au maximum pour avancer.

Monsieur B.PRUVOT demande comment s'organise l'entretien du cours d'eau après travaux relatifs à la ripisylve. Il évoque notamment le dossier sur l'Helpe impliquant des plantations.

Il demande également comment se mesure l'efficacité d'une passe à poissons : les poissons l'empruntent-ils réellement ?

→ **Monsieur JOURDAN** explique que l'Agence de l'Eau finance des plans de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Il précise que l'entretien incombe au maître d'ouvrage réalisant le plan de gestion. Le système de déclaration d'intérêt général permet au maître d'ouvrage avec l'accord du propriétaire de venir procéder à l'entretien des clôtures et de la ripisylve.

Concernant le suivi des politiques poissons migrateurs, Monsieur JOURDAN confirme que l'efficacité des aménagements réalisés est mesurée : des contrôles de fonctionnalité de passes à poissons après travaux ont lieu.

L'ensemble des travaux sur Canche, Ternoise, Authie résulte d'un programme global réalisé dans les années 1990 : dans ce cadre sont prévus un certain nombre de dispositifs de vidéo comptage pour caractériser l'efficacité des aménagements à l'échelle des bassins versants.

Monsieur JOURDAN informe qu'à la Commission Permanente des Interventions du 27 mai 2011, il présentera un dossier relatif au vidéo comptage de l'ouvrage passe à poissons d'Auchy-les-Hesdin.

→ **Monsieur F.PRUVOT** confirme que la politique de l'Agence de l'Eau sur le rétablissement de la continuité écologique privilégie l'effacement des ouvrages à la construction de passes à poissons, ce qui se traduit par des taux d'intervention différents : l'effacement d'ouvrages n'ayant plus d'usage est financé jusqu'à 80% alors que la construction de passes à poissons lorsque l'effacement d'ouvrages n'est pas possible est financé à 40%.

→ **Monsieur BARAS** explique qu'il existe des procédés pour capturer et insérer des puces électroniques aux poissons, ce qui permet de suivre leur migration.

La délibération «Entretien écologique» n°11-I-012 est adoptée à l'unanimité.

6.3 - Participations financières en faveur de la lutte contre l'érosion

Monsieur JOURDAN évoque le point 6.3. de l'ordre du jour relatif aux dossiers de lutte contre l'érosion.

Les 2 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 125 085€.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou Forfait	Montant maximal
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION DE L'ECOULEMENT DES EAUX DANS LE VIMEU	Travaux de création de zone de rétention de ruissellement sur le bassin versant amont des cours d'eau de l'Amboise et de l'Avalasse, constitués de 2 prairies inondables et de 4 zones de rétention de ruissellement d'une capacité totale de stockage de 7 825 m3, sur une surface de 2,5 ha.	117 375	S	50	58 687
CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT DU VAL D'AUTHIE	Animation de lutte contre l'érosion et de préservation de la biodiversité dans les parcelles agricoles sur le territoire du Ternois.	91 684	SF	F	7 400
			S	70	58 998
		209 059,00			125 085,00

* S : Subvention

SF : Subvention forfaitaire

La délibération «Erosion» n°11-I-013 est adoptée à l'unanimité.

6.4 - Participations financières en faveur de la gestion intégrée

Monsieur JOURDAN évoque le point 6.4. de l'ordre du jour relatif aux dossiers de gestion intégrée.

Il précise que la « gestion intégrée » s'inscrit dans le cadre de la politique « zones humides » de l'Agence conformément au plan national d'actions sur les zones humides.

Les 5 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 505 915€.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou Forfait	Montant maximal
CONDETTE	Acquisition foncière de 12 hectares de zones humides des " Bas-champs " sur le territoire de la commune de Condette.	180 000	S	50	90 000
ESTAIRE	Restauration de la zone humide dite du "Parc Watine" et aménagements d'accueil du public sur la commune d'Estaires.	114 823	S	50	27 311
			S	15	9 030
COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Travaux d'aménagement écologique du marais de Fretin (2ème tranche).	232 504	S	18,94	44 036

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Plans de gestion et études sur 405,69 hectares de zones humides situées sur les territoires de la région Nord-Pas-de-Calais	255 470	S	50	127 735
CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Programme d'entretien de 44 zones humides d'une superficie globale de 1 248 hectares, gérées par le CSN Nord-Pas-de-Calais	425 565	S	48,83	207 803
		1 208 362,00			505 915,00

Monsieur BARAS explique avoir été interpellé par la fédération de pêche du Pas-de-Calais concernant le dossier de Condette. Il demande si un plan d'eau se situe sur le secteur en projet d'acquisition foncière.

→ **Monsieur JOURDAN** confirme qu'aucun plan d'eau ne se situe sur le secteur en projet d'acquisition foncière : les parcelles soumises à acquisition foncière sont des zones de pâtures en pression urbanistique importante. L'objectif de la commune est de préserver l'exploitation agricole sur ces terres via l'acquisition foncière pour éviter l'implantation par les propriétaires actuels des terres de lotissements.

La commune de Condette est en revanche gestionnaire d'un plan d'eau pour lequel l'Agence a été sollicitée par la fédération de pêche du Pas-de-Calais car la commune de Condette a un projet de pisciculture à valorisation touristique.

Monsieur JOURDAN confirme à Monsieur BARAS que les parcelles acquises conserveront leur vocation de zones humides pour la lutte contre les inondations et la préservation de la biodiversité.

Il explique que la délibération programme d'acquisition foncière met en valeur l'engagement du maître d'ouvrage sans limitation de durée de conserver la vocation naturelle des parcelles.

En réponse à Monsieur B.PRUVOT, Monsieur JOURDAN explique que toutes les parcelles n'ont pas pu faire l'objet d'une négociation à l'amiable puisque certaines parcelles sont en expropriation pour utilité publique : les propriétaires compte tenu des enjeux financiers liés à la création de lotissements ont refusé les voies amiables.

L'établissement public foncier a été mandaté par la commune pour mener la procédure d'utilité publique sur ces acquisitions.

Monsieur B.PRUVOT souligne que les parcelles sont à vocation agricole et environnementale, en dehors de zones d'extension d'activités économiques. Malgré cette caractéristique, il fait remarquer l'estimation de prix élevé de 15 000 € par hectare.

Il demande comment ce prix à l'hectare est négocié.

→ **Monsieur JOURDAN** confirme que les coûts en référence à la valeur transmise par l'estimation des domaines sont élevés. C'est pourquoi est appliqué le coût plafond que permet la délibération de programme de l'Agence.

Monsieur B.PRUVOT souligne que l'estimation globale des ventes de parcelles à vocation agricole ou environnementale représente un coût à l'hectare bien plus faible.

Il se demande si l'estimation des domaines est réaliste et rappelle que la négociation de parcelles entre dans les moyennes départementales et territoriales de référence en terme notamment de vente ou achat de surface agricoles.

→ **Monsieur THIBAUT** rappelle que l'estimation des domaines est un plafond. La négociation amiable permet de négocier une valeur moindre.

La délibération programme de l'Agence fixe un montant plafond.

Monsieur DELABIE explique que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres travaille également sur la base d'évaluation de France Domaine.

Il rappelle qu'au Conseil d'Administration de la SAFER, France Domaine donne les valeurs d'acquisition des terrains et conforte les prix sur la base desquels la SAFER travaille.

France Domaine représente la référence pour l'ensemble des dossiers d'acquisition foncière, y compris pour la SAFER. Il faut avoir en tête dans les valeurs d'acquisition la notion de bien libre ou bien occupé influençant le coût estimé.

Monsieur DEFLESSELLE demande pourquoi le dossier de Condette est subventionné sur la base du TTC.

→ **Monsieur MARIEN** explique qu'il n'y a pas de récupération de TVA par les collectivités en matière d'acquisitions foncières.

La délibération «Gestion intégrée des milieux aquatiques» n°11-I-014 est adoptée à l'unanimité.

6.5 - Participations financières en faveur de la gestion des crues

Monsieur JOURDAN évoque le point 6.5. de l'ordre du jour relatif au dossier de gestion des crues.

Le dossier proposé pour engagement sous décision de la commission représente un montant de participation financière de 34 192€.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature	for Tau fait x ou	Montant maximal
SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM	Etude de faisabilité, études topographiques, géotechniques et d'impact écologique préalables à la réalisation de zones d'expansion de crues en lit majeur de la Hem, et de zones de rétention des ruissellements sur le bassin versant.	68 385	S	50	34 192
		68 385,00			34 192,00

Monsieur DEMAREST demande si l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est concernée par l'application du plan digues.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que l'Agence en tant que telle n'est pas concernée, en revanche le bassin Artois-Picardie est bien concerné par le plan digues.

Il précise que le plan digues concerne les ouvrages en dur, leur aménagement et la corrélation réglementaire avec les Plans de Prévention des Risques Inondations.

L'Agence intervient sur les zones d'expansion de crues, les réaménagements, reméandrages etc...

Monsieur SCHEPMAN explique que le financement du plan digues se réalisera par le biais du fonds Barnier.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que les Agences de l'Eau ne sont pas sollicitées sur le financement du plan digues. Il s'agit de financement Etat.

Monsieur MORTIER évoque la sollicitation des Agences de l'Eau pour participer au financement des dépenses dans le cadre des défenses contre la mer.

Il en demande l'état d'avancement des discussions engagées dans ce cadre.

Il évoque les défenses contre la mer nécessaires à Cayeux.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que le 10^{ème} Programme d'Intervention intégrera cette évolution. Il confirme que des discussions sont en cours sur le domaine d'intervention des Agences de l'Eau, de l'Etat sur les problématiques inondations, mer...

Les instances de bassin seront sollicitées sur leur positionnement dans le cadre d'un arbitrage législatif.

D'ici la fin de l'année 2011, une loi définira le cadre du prochain programme d'intervention des Agences de l'Eau.

Concernant le plan digues, le cadrage est aujourd'hui bien identifié : il est financé par le fonds Barnier.

La délibération «Gestion des crues» n°11-I-015 est adoptée à l'unanimité.

6.6 - Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE

Monsieur JOURDAN évoque le point 6.6. de l'ordre du jour relatif aux dossiers d'élaboration et de suivi de SAGE.

Les 4 dossiers proposés pour engagement sous décision de la commission représentent un montant de participation financière de 201 783€.

Maitre d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SYNDICAT MIXTE AMEVA	Renouvellement de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haute Somme pour 3 ans.	111 942,86	SF	F	7 800
			S	70	72 900
SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	Renouvellement de l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe-Aval, dans le cadre de la phase de mise en oeuvre, pour une période de 2 ans, du 1er juin 2011 au 31 mai 2013.	73 493,60	S	70	47 805
			SF	F	5 200

SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	Réalisation de la conception, l'impression et l'édition du document "diagnostic" et de l'atlas cartographique révisés du SAGE Audomarois.	48 628,09	S	70	34 039
SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	Réalisation de la conception, l'impression et l'édition du document "diagnostic" et de l'atlas cartographique révisés du SAGE du bassin côtier du Boulonnais.	48 628,09	S	70	34 039
		282 692,64			201 783,00

* S : Subvention

SF : Subvention forfaitaire

La délibération «Elaboration et suivi de SAGE» n°11-I-016 est adoptée à l'unanimité.

7 – ECOLOGIE DU MILIEU

7.1 - Niveau d'exécution du 9ème Programme d'Intervention en matière de connaissance environnementale

Monsieur PRYGIEL explique que la dotation 2011 de la ligne 932 relative à la connaissance environnementale est de 2,65 M€ et comporte 3 sous-lignes :

- ligne 9320 eaux souterraines,
- ligne 9321 eaux superficielles,
- ligne 9322 eaux de transition, littorales et marines,

Il est proposé de consommer la dotation de la ligne 9322 eaux de transition, littorales et marines d'un montant de 0,490 M€ par engagement de 1 dossier à décision de la commission.

0,519 M€ ont déjà été engagés sous délégation du Directeur Général sur la ligne 932 connaissance environnementale.

A l'issue de la commission, le taux d'engagement de la ligne connaissance environnementale sera de 78%. Il restera 2 ,088 M€.

7.2 - Participation financière en faveur du CNRS DR18 LOG pour l'exploitation et la valorisation des données haute fréquence de Marel Carnot à Boulogne sur Mer

Monsieur PRYGIEL évoque le point 7.2. de l'ordre du jour relatif au dossier de connaissance environnementale des eaux littorales.

Le dossier proposé pour engagement sous décision de la commission représente un montant de participation financière de 42 500€.

Maître d'ouvrage	Objet	Montant prévisionnel finançable	Nature	Taux ou Forfait	Montant maximal
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	EXPLOITATION ET VALORISATION DES DONNEES HAUTE FREQUENCE DE MAREL CARNOT A BOULOGNE/MER 2011-2014	170 000	S	25	42 500
		170 000,00			42 500,00

En réponse à **Monsieur le Président, Monsieur PRYGIEL** confirme que l'intérêt de la bouée Marel tient en deux éléments :

- Connaissance : avoir des données haute fréquence pour essayer de pallier aux manques dans le cadre des campagnes mensuelles. Les données haute fréquence ont l'avantage d'être des mesures en continu sans influence météorologique,
- Valorisation et exploitation des connaissances et des techniques mises en place : après près de 7 années d'exploitation, l'étude proposée a pour objectif de dresser un bilan des acquisitions de données en veillant aux moyens d'exploitation et de valorisation
 - o Les facteurs de dégradation du milieu naturel pourront notamment être identifiés.

Monsieur MORTIER confirme le déficit de connaissances actuel concernant le milieu marin.

Il évoque la création du Parc marin dont le périmètre fait actuellement l'objet d'études. Il demande si l'Agence a été amenée à se prononcer sur ce sujet.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que l'Agence a été interrogée sur l'opportunité de créer ou non un parc marin et sur son périmètre.

L'Agence a rappelé, à cette occasion :

- l'importance pour ce parc marin de gérer le lien terre / mer,
- l'intérêt que l'Agence soit représentée au sein du Conseil d'Administration du futur parc marin (L'Agence veillera au lien entre la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Cadre Stratégie Marine).

Concernant le périmètre du parc marin, l'Agence ne s'est pas positionnée entre le grand ou moyen périmètre considérant n'être pas légitime à s'exprimer sur ce sujet : les enjeux concernent « la pleine mer » et non le littoral.

Madame PIC exprime une recommandation du Contrôle Financier quant à la rédaction des conventions liant l'Agence au CNRS.

Le Contrôle Financier souligne que le texte des conventions doit bien mentionner que le droit d'usage des résultats est gratuit pour l'Agence.

→ **Monsieur MARIEN** explique que la convention type de l'Agence s'appliquera. Celle-ci prévoit que tout élément utilisable dans le cadre de ce qui est financé est exploitable sans droit pour l'ensemble de la communauté du domaine de l'eau.

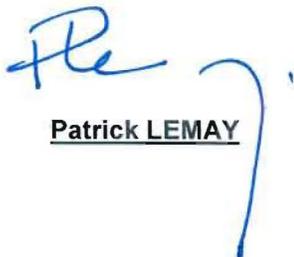
L'objectif est que le CNRS ne puisse pas se prévaloir de droit à l'égard de l'Agence et de la communauté du domaine de l'eau.

La délibération «Connaissance Environnementale des eaux littorales – Centre National de la Recherche Scientifique» n°11-I-017 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12 h 10.

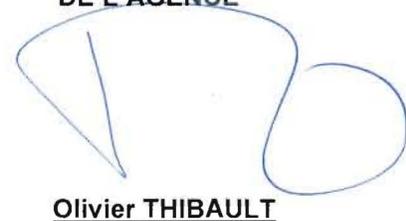
La prochaine Commission Permanente des Interventions aura lieu le 27 mai 2011.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**



Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBault

